



Problème d' huissier. comment m'en sortir?

Par **DAG56**, le **27/02/2009** à **18:29**

En 03/2008 j ai eu un accident de voiture avec la voiture de societe.Mon patron a l époque n'a pas voulu faire marcher son assurance du fait qu il y avait de l alcool malgré cela un constat a l amiable a été fait par moi meme avec la personne impliqué, et qui a été ensuite corrigé par mon employeur sans ma présence .rnAujourd hui jai un huissier qui me réclame la somme de 8000 € que je n ai pas que risque t il de m arriver?que puis je faire
Je suis au chômage et interdit bancaire donc pas possibilités de pretrnmerci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **27/02/2009** à **23:36**

Bonjour,
Tout simplement parce que la conduite sous l'emprise d'alcool est une exclusion des assurances. Les 8.000 € doivent représenter les frais de réparation de la voiture de l'entreprise. Attendez-vous à recevoir aussi la note de l'autre assureur, pour les dommages à l'autre voiture. Si vous êtes dans l'impossibilité de payer actuellement, l'affaire risque d'aller devant un tribunal avec les suites que vous pouvez imaginer.